Très chers palmiers...

Quelques mois après sa création, le collectif varois de sauvegarde des palmiers, est devenu collectif méditerranéen. Il regroupe désormais des associations, des professionnels (pépiniéristes, scientifiques), des collectivités de l'ensemble du littoral méditerranéen... y compris au-delà de la frontière puisqu'une association italienne vient de le rejoindre.

Confrontés au coût important du traitement préventif par endothérapie contre le charançon rouge du palmier, ces différents acteurs ont décidé de s'unir pour tenter de négocier les prix mais également pour remettre en question le monopole dont bénéficie la seule société habilitée à commercialiser ce traitement.

Des grilles de tarifs « élastiques »

« Les grilles de prix sont très élastiques, puisqu'on a des tarifs affichés à 290 euros par palmier, dont on sait qu'ils sont descendus à 186 euros pour une collectivité qui a joué sur la quantité de palmiers à traiter, avant de renégocier à 135 euros le palmier » constate d'abord Guy Hily, le président de l'association des CIL du littoral hyérois, qui est aussi le coordinateur du collectif méditerranéen de sauvegarde des palmiers.

Avant tout traitement, les stipes (ou faux-troncs) des palmiers doivent d'abord être débarrassés des palmes séchées. Plusieurs centaines de sujets vont être traités ces prochaines semaines par endothérapie, sur le littoral de la commune. (Photos Laurent Martinat)

« On a aussi l'exemple d'un particulier, poursuit-il, *à qui on a demandé 1800 euros pour le traitement de trois palmiers! Quand on voit une telle marge de manœuvre, on s'interroge légitimement sur le coût réel du traitement... »*

Le collectif note par ailleurs que le principe actif utilisé dans le traitement par endothérapie, produit en Chine, a un coût *« extrêmement bas »*. Il estime donc, sur la base de ses propres calculs, que le coût de traitement d'un palmier pourrait revenir à 50 euros.

« Le problème, estime Guy Hily, *c'est qu'une seule société dispose de l'autorisation de mise sur le marché et qu'elle a également la main mise sur l'ensemble de la chaîne : le matériel d'application, la forma-*

Guy Hily, coordinateur du collectif méditerranéen pour la sauvegarde des palmiers.

aucune mise en concurrence. »

Un courrier aux ministères

Le coordinateur du collectif a donc écrit à la direction générale de l'alimentation (DGAL), avec copie, notamment, à la ministre de l'écologie Ségolène Royal et au ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll pour réclamer *« l'ouverture des traitements à une libre et saine concurrence entre applicateurs »*, qui, selon lui, ferait baisser considérablement les prix.

Condition sine qua non, précise-t-il *« à la réussite d'un plan de sauvegarde des palmiers, qui ne sera effectif que dans la mesure où l'ensemble d'une très large zone pourra être traitée sur deux ou trois années consécutives »*. Suite à ce courrier, il a obtenu un rendez-vous, prochainement, avec le bureau interrégional d'étude de la concurrence.

CAROLINE MARTINAT